**33ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 mai 2019)**

**Albanie**

**Intervention de la France**

Genève, le lundi 6 mai 2019 (après-midi)

Merci Monsieur le Président

Je remercie la délégation albanaise pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts entrepris depuis 2013 par les autorités albanaises pour harmoniser leur législation avec les obligations internationales dans le domaine des de la protection de l’enfance, de la violence domestique, des personnes appartenant à des minorités, des personnes en situation de handicap.

Elle adresse à l’Albanie les recommandations suivantes :

1. Lutter contre les discriminations à l’encontre des personnes appartenant aux minorités, y compris les personnes LGBTI ; accélérer l'adoption de textes d'application des lois sur les personnes appartenant à des minorités, les personnes en situation de handicap et sur l'aide juridictionnelle gratuite ;
2. Lutter contre les violences domestiques par des mesures de prévention et de sanction, l’identification et la lutte contre les obstacles aux dépôts de plainte des victimes de violence et la sensibilisation de la population ;
3. Améliorer l'accès aux services de santé et la prévention en matière de santé publique, en particulier s’agissant de l'accès aux soins pour les personnes appartenant à des minorités, les jeunes et les femmes, la prévention en matière de VIH et le développement de l'éducation sexuelle ;
4. Assurer la mise en œuvre effective des dispositifs juridiques de protection de l’enfance ;

La France souhaite un plein succès à l’Albanie pour cet EPU./.